Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 7 FEV, 2025

ID: 059-255902660-20250212-2025061-DE

SYNDICAT MIXTE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte Séance du mercredi 12 février 2025 à 14 heures Communauté Urbaine de Dunkerque

Présidence : Monsieur Martial BEYAERT Nombre de délégués en exercice : 15 Date de convocation de séance : le 24/01/2025

Présents

Martial BEYAERT

<u>Président</u>

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE, Virginie VARLET

<u>Délégués</u>

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Christine GILLOOTS, Michel PESCH, Eric ROMMEL, Valérie ROBERT

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Virginie VARLET Eric ROMMEL a donné pouvoir Jean-Pierre VANDAELE

<u>Président de séance</u> : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Virginie VARLET assistée de Catherine RENOU



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 12 FEVRIER 2025 - 14 HEURES

Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Trobel	CCHF	
MARLE Piene	CC HF	316.
JANSSEN Paul	CCMF	
Floor 15 Budei.	CCHP	
BEGALLY MANG	Casa	
Variet Vizginie	CWD	
MONTAGME J.F	CUD	
LELEU Jamiele	Surfactions con	
VERHAEGHE J. jacqua	CCHF	whings.
VANDARK Thiem	CUD	Can
GONSSE FRANCI	COD	GARAGO /
Rings B	200	19



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 7 FEV. 2025

ID : 059-255902660-20250212-2025061-DE

DELIBERATION

OBJET: Affectation de l'excédent du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique 2025 qui vient d'être soumis au comité syndical fait apparaître un excédent cumulé de 139 330,41 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2023 au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté – pour assurer les actions à mener dans le cadre de la modification et révision du SCoT.

Fait à Dunkerque, le 12 février 2025

Le Président,

Martial BEYALRI

